ASVd « le parrainage »

A l'attention des candidats aux cours B



Qu'est-ce que le parrainage?

C'est la possibilité d'avoir une personne expérimentée, extérieure qui vienne suivre et faire une appréciation d'une de tes séances d'unité, que tu as planifié et que tu diriges toi-même avec l'aide de tes adjoints. Ce n'est pas un test, c'est un « regard » sur l'état de tes compétences.

A quoi sert le parrainage?

Cela permet de faire le point sur tes compétences actuelles en tant que responsable d'unité, de relever et reconnaitre tes points forts et de mettre en lumière les aspects que tu as encore besoin d'améliorer. C'est aussi l'occasion d'un échange avec une personne qui est passée par là et qui vit différemment son scoutisme, qui peut t'apporter ses conseils et son point de vue. C'est également une discussion sur ton parcours te permettant de te fixer des objectifs personnels pour la suite. Lors du cours B, tes formateurs pourront reprendre avec toi les points que tu souhaites améliorer en vue de la journée pratique d'une part et pour la suite de ton engagement dans ton unité d'autre part.

Comment se déroule le parrainage?

Avant la séance, le parrain / marraine discute avec toi afin de te renseigner sur les critères d'observation et d'appréciation de la séance. Pendant la séance, il/elle peut participer à l'encadrement de la séance selon convenance entre vous mais il/elle doit pouvoir correctement faire son observation. A la fin de la séance, vous prenez le temps de faire un retour sur le déroulement de la séance et une discussion constructive en vu de la suite de ta formation (définition d'objectifs personnels).

Qui peut me parrainer?

- Un/une scoute qui a de l'expérience dans la même branche que toi (1ère, 2ème, 3ème);
- Au minimum, il/elle doit avoir gérer un camp dans cette branche ;
- Qui est d'un autre groupe / brigade que toi ;
- Ta proposition de parrain/ marraine doit ensuite être validée par les responsables à la formation.

Comment trouver une marraine / un parrain?

Tu peux demander la liste à ton CG ou parmi tes connaissances, sinon, il est possible de demander au secrétariat de l'ASVd par mail à : secretariat@asvd.ch qui te fera des propositions de personnes qui sont de ta région.

Quand dois-je faire mon parrainage?

Tu dois le faire AVANT le délai d'inscription au cours (mi-décembre) donc pendant le semestre d'automne. Il peut également avoir lieu pendant un camp. Le rapport de parrainage doit ensuite être envoyé avec ton inscription au cours au secrétariat de l'ASVd, qui le transmettra ensuite au chef de cours.

Comment procéder?

- 1. Trouver ton parrain ou ta marraine et convenir d'une date ;
- 2. Envoyer un mail l'adresse ci-dessous en fonction de la branche dans laquelle tu veux suivre le cours. Le mail doit comporter les coordonnées COMPLETES de ton parrain ou ta marraine, l'année de son cours B et son groupe :
 - a. Pour la branche louveteaux : b1@asvd.ch
 - b. Pour les branches éclais et PiCo : <u>b2@asvd.ch</u>
- 3. Il ou elle recevra le formulaire de parrainage directement à la maison ;
- 4. ATTENTION : ta demande doit nous parvenir assez tôt pour que nous ayons le temps de valider le parrainage et d'envoyer le tout à ton parrain ou ta marraine.

Le rapport de parrainage

Il est rempli par le parrain pendant la séance et complété avec toi lors de votre discussion. Il doit être signé par les deux parties.

Une fois signé et rempli, il doit être renvoyé au secrétariat avec ton inscription au cours dument remplie.

Pour toutes tes questions : >>> <u>b1@asvd.ch</u> ou <u>b2@asvd.ch</u>